



Des « voies vertes » pour une mobilité responsable et efficiente

Le vélo électrique et la bicyclette conventionnelle, ont le vent en poupe ! En effet, en Suisse, les ventes de petites reines bondissent depuis plusieurs années. Le Jura ne fait pas exception en la matière.

À l'heure où le Jura a déclaré l'urgence climatique (Parlement du 27 avril 2019) où il faut se passer au plus vite des énergies fossiles, il est nécessaire que les personnes souhaitant remplacer tout ou partie de leurs déplacements professionnels notamment, puissent, en plus de transports publics performants, avoir la possibilité de faire des trajets conséquents (jusqu'à 20 km) de manière rapide, sûre et sans obstacles.

La loi cantonale actuelle sur les itinéraires cyclables (722.31) se doit d'être revue pour tenir compte des nouvelles exigences de mobilité douce telle que le vélo électrique.

Force est de constater que les projets de pistes cyclables, notamment celles du projet de l'agglomération de Delémont ont pris un sérieux retard et c'est fort regrettable.

On peut aussi constater que les transports urbains de Delémont sont peu utilisés et que le report s'est malheureusement fait sur les voitures au détriment de la mobilité douce.

Pour inciter les usagers à utiliser la petite reine, il est urgent d'inscrire dans notre capitale des « voies vertes » permettant la mobilité douce en toute sécurité.

Nous le voyons, avec l'épisode de la COVID, le déplacement à vélo classique ou électrique, est un moyen très efficace de respecter les distances sociales imposées sans engorger inutilement nos agglomérations.

Mobilité douce ne veut pas dire mobilité inefficace, bien au contraire. Si les voies de communication sont bien pensées, c'est une mobilité qui permet des déplacements professionnels efficaces et des déplacements de loisirs agréables tout en bénéficiant d'une grande sécurité.

Nous demandons au Gouvernement de soutenir activement le déploiement des pistes cyclables sur le sol cantonal, notamment le déploiement des pistes cyclables inscrites dans le projet d'agglomération de Delémont et de créer de véritables « voies vertes » efficaces et incitatives à l'utilisation de la mobilité douce et de créer un groupe de travail chargé de mettre à jour la loi cantonale sur les itinéraires cyclables (722.31).

Delémont, le 27 mai 2020

Groupe VERTS et CS-POP
Roberto Segalla